

Certificat en vertu de l' article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l' étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

29/10469/1401585

I.2 Type d'opérateur

- Operateur
 Groupe d' opérateurs

I.3 Opérateur

GAEC DE KERAMPLEN

19 CHEMIN DE KERAMPLEN

29900 CONCARNEAU

France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS

FR-BIO-01

Lieudit Lamothe Ouest,

32600 L' Isle Jourdain

France

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

PRODUCTION

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
 - production biologique, sauf durant la période de conversion

II.1 Répertoire des produits

Autres fruits d'arbres et d'arbustes

Autres fruits d'arbustes : Brugnons, Framboise, Cassis, Groseilles, Kiwaï

Fraises

Céréales, légumineuses et oléagineux

Sarrasin

Surface de Biodiversité

Jachère

Surface de biodiversité

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l' opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

30/05/2022 - L'Isle Jourdain

Le Directeur Général,

Thierry STOEDZEL

Signature



I.8 Validité

Certificat valide du **05/04/2022** au **31/03/2024**

L' authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées sur notre site internet www.ecocert.fr

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite

